

Département des Pyrénées-Atlantiques

Commune d'ACCOUS

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

**(Article L.2122-1-1 et suivants du Code Général
de la Propriété des Personnes Publiques)**

Un commerçant ambulant ayant souhaité occuper une partie de la parcelle ZA 38 située 37 route de Bedous RD 637 – Skatepark d'Accous, pour y exercer son activité commerciale, la Commune informe que d'autres titres d'occupation du domaine public communal peuvent être délivrés sur cette place.

Toute personne intéressée est priée de se manifester aux jours et heures d'ouverture de la mairie : du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 12h.

Affiché en mairie du 24/04/25 au 23/05/25.

L'Adjoint au Maire,
Eric BERGEZ.

